

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 32 (1986)
Heft: 9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

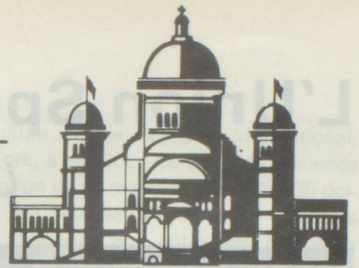
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Dépôt de l'initiative contre la vignette

Le peuple suisse devra se prononcer une nouvelle fois sur la vignette autoroutière. Lancée en février 1985 par le journaliste automobile bâlois Bernhard Böhi, l'initiative populaire « pour la suppression de la vignette routière » a recueilli 118 000 signatures. Elles ont été déposées en juillet à la Chancellerie fédérale.

L'initiative est soutenue notamment par l'Automobile Club de Suisse (ACS) et une partie des sections du Touring Club de Suisse (TCS). Elle demande l'abrogation de l'article 18 des dispositions transitoires de la Constitution qui prévoit le paiement d'une redevance annuelle de 30 francs sur les véhicules automobiles circulant sur les autoroutes suisses. Cet article avait été accepté en votation populaire le 26 février 1984.

Bernhard Böhi est à l'origine de deux autres initiatives populaires relevant du même domaine : l'initiative « pour la suppression de la taxe sur les poids lourds » et l'initiative « Pro vitesse 130/100 ». La première a été déposée le 24 juin dernier avec 115 000 signatures valables.

Éligibilité au Conseil fédéral : critères revus

Le Conseil national a revu les critères d'éligibilité au Conseil fédéral. La règle d'un conseiller fédéral par canton a été maintenue ; en revanche, ce n'est plus le canton d'origine qui compte mais le lieu où le candidat exerce son activité politique. La Chambre de peuple a ainsi suivi les propositions de sa commission. L'objet doit encore passer devant le Conseil des Etats.

La Chambre du peuple avait à se prononcer sur deux initiatives parlementaires, l'une émanant de sa commission - celle qui a été acceptée - et une autre du socialiste argovien Silvio Bircher. Celui-ci demandait l'abandon du critère cantonal au profit d'une prise en considération équitable des régions et des groupes linguistiques. Une troisième proposition, le critère du canton de domicile, contenue dans une motion de l'UDC, a été retirée.

Faut-il tenir compte du critère cantonal ? Non, a plaidé M. Bircher, le choix entre différents candidats au Conseil fédéral doit être le plus large possible ; le critère de compétence dépasse l'origine cantonale d'un candidat. Et de conclure par une question : forme-t-on l'équipe nationale de football avec un représentant par canton ?

Pour le président de la commission, M. Claude Frey (rad/NE), la proposition Bircher est trop floue et la notion d'équité difficilement applicable. Par ailleurs, elle nécessiterait une révision de la Constitution et donc une votation populaire. Contestée par les radicaux, les libéraux, le PDC, l'UDC, l'AN et le Conseil fédéral, la proposition du socialiste argovien a été rejetée par 95 voix contre 43. Sur la nécessité de redéfinir l'appartenance cantonale : pas d'opposition, l'accroissement de la mobilité de la population impose cette révision, a relevé M. Frey. Actuellement seul quelque 50 % de la population habite son canton d'origine. La prise en con-

sidération du lieu d'activité politique est donc justifiée, a-t-il souligné. Par ailleurs, l'application du droit de cité aux femmes mariées est complètement artificiel puisque celles-ci acquièrent celui de leur mari. La proposition UDC de tenir compte du domicile a été repoussée, ce critère n'étant pas assez stable.

L'initiative parlementaire de la commission, qui a d'ailleurs été acceptée par tous les cantons (sauf Bâle-ville) lors d'une consultation, l'a donc emporté. La révision conséquente de la loi sur les garanties politiques a été acceptée par 143 voix sans opposition, quelques socialistes et l'extrême-gauche s'étant abstenus.

Cette révision des critères d'éligibilité a également nécessité la révision des deux lois d'organisation judiciaire et d'organisation administrative, approuvée par 131 voix sans opposition et les mêmes abstentions. Ainsi les membres du Tribunal fédéral pourront fixer librement le lieu de leur résidence.

Quand l'armée fait le ménage 847 ratés et restes de munition éliminés en 1985

Durant 160 jours l'année dernière, plus de 6 000 militaires des écoles de recrues et en cours de répétition ont fait le ménage sur 154 places de tir, éliminant ainsi 140 tonnes de déchets et 299 restes de munitions, a indiqué le Département militaire fédéral (DMF). 548 ratés supplémentaires, signalés par des civils, ont également pu être neutralisés.

L'été 1983 avait été particulièrement sombre, avec pas moins de sept personnes - toutes des civils - tuées et quatre autres blessées par l'explosion de ratés qu'elles avaient manipulés. Il s'agissait de projectiles tirés en hiver, que le contact avec la neige n'avait pas suffi à faire détonner, et découverts après la fonte. Depuis, le DMF a intensifié l'information à ce sujet, et continuera la diffusion de « spots » à la radio et à la télévision.

Ces mises en garde ont largement contribué à ce que munitions et restes de munitions trouvés dans la nature n'aient plus été manipulés et emportés, mais marqués et signalés par téléphone : la centrale d'annonce des ratés du Groupement de l'armement à Thoune, par l'intermédiaire du N° 111 ou des numéros figurant au verso de la page de couverture des annuaires téléphoniques, a enregistré pas moins de 5 310 appels l'année dernière.

Assez d'abris en Suisse mais sans couchettes, ni WC

Il y a suffisamment d'abris en Suisse pour protéger la population en cas de catastrophe nucléaire, affirme l'Union suisse pour la protection civile dans un récent communiqué. Toutefois, la plupart des quelque 5,9 millions d'abris ne contiennent ni couchettes, ni WC. Selon le communiqué, les abris de protection diminuent plusieurs centaines de fois l'intensité des irradiations. L'Union pour la protection civile rappelle en outre que les dernières pages des annuaires téléphoniques

contiennent des indications sur le comportement à suivre en cas de catastrophe.

Il est regrettable que la plupart des abris existants ne soient pas aménagés, poursuit le communiqué. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les maîtres-d'œuvre sont tenus de faire équiper les abris obligatoires de couchettes et de WC. Mais un délai de 10 ans est prévu pour l'aménagement des abris existants.

Suisses de l'étranger

Les Suisses de Milan veulent un centre de congrès

L'idée de la création à Milan d'un centre suisse de congrès et d'expositions a été lancée dans la capitale lombarde par le nouveau président de la Chambre de commerce suisse en Italie, M. Hans Paul Brunner.

Propriété de la Confédération, un immeuble abrite aujourd'hui au centre de Milan le Consulat général de Suisse, la Société suisse, la Chambre de commerce suisse en Italie, la représentation de l'Office national suisse du tourisme et des CFF. Selon les responsables de la Chambre qui a tenu son assemblée annuelle, il s'agirait d'utiliser avant tout de manière plus rationnelle les infrastructures existantes, de manière à suppléer aux carences en salles de 150 à 200 places. La Chambre s'affirme disposée à assumer la gestion administrative du projet, « destiné à s'insérer dans le Milan des années 90 ».

Avec un total de 12,2 mrd. de fr., le volume des échanges entre la Suisse et l'Italie s'est accru de 8,2 % l'an dernier par rapport à 1984. Les exportations suisses vers l'Italie ont atteint 5 mrd. de fr., soit 11 % de plus que l'année précédente, un taux supérieur à ceux enregistrés avec les pays de la CEE et de l'O.C.D.E. De leur côté, les importations en provenance d'Italie ont atteint la somme de 7,2 mrd. de fr. (6,4 %).

Une meilleure répartition des tâches entre les Chambres de commerce et l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) figure parmi les priorités de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger, a déclaré pour sa part devant la presse le président de l'Union, M. Robert Jeker. Pour le président de la direction générale du Crédit Suisse, il convient de régler notamment le problème de la répartition des fonds mis à disposition par la Confédération, alors que « peu de moyens » suffiraient pour améliorer la coordination des organismes chargés de soutenir les exportateurs.